

1

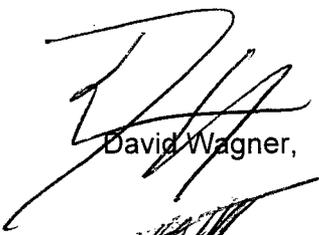
Motion

La Chambre des Députés,

- Vu la recommandation n° 49 de l'Ombudsman relative à l'introduction d'un Guide de bonnes pratiques administratives dans la Fonction publique se basant sur le Code européen de bonne conduite administrative approuvé par le Parlement européen ;
- Reconnaissant la nécessité pour l'Administration de se doter de principes ayant pour objectif :
 - d'établir des lignes de conduite permettant d'orienter les agents des administrations dans leurs relations avec le public,
 - de faire connaître aux administrés les normes administratives qu'ils sont en droit d'attendre des administrations, et
 - de servir de référentiel au Médiateur dans l'appréciation du caractère ou non des réclamations qui lui sont soumises.
- Rappelant qu'un projet de Guide de bonnes pratiques administratives a été élaboré sous le Gouvernement précédent ;
- Rappelant que dans la déclaration sur le programme gouvernemental de 2013, le Gouvernement a annoncé de mettre en oeuvre un code de bonne conduite administrative ;

invite le Gouvernement

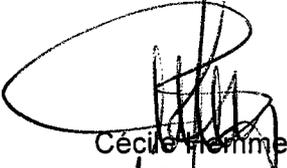
- à adopter le Guide des bonnes pratiques administratives dans la Fonction publique tel què défini dans la recommandation n° 49 de l'Ombudsman



David Wagner,



Marco Schank,



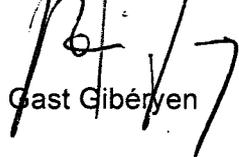
Cécile Hemmen,



Max Hahn,



Roberto Traversini,



Gast Gibéryen